

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

17 OCTOBRE 2011

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2011

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Questions orales (Article 78 du règlement) | 3 |
| 1.1 | Question de M. Marcel Cheron à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Dexia » | 3 |
| 1.2 | Question de M. Michel Lebrun à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Menace sur la notation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et éventuelles conséquences sur la situation financière de la Fédération » | 3 |
| 1.3 | Question de M. Alain Onkelinx à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Perspectives de reprise de la banque Dexia par l'État fédéral et les entités fédérées » | 3 |
| 1.4 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Coupole sportive Flobecq-Ellezelles » | 13 |
| 1.5 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Tournois de qualification olympique en volley » | 14 |
| 1.6 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Scission de la Fédération royale nationale de jeu de paume » | 15 |
| 1.7 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Avenir de l'équipe belge du 4 x 100 mètres nage libre messieurs » | 16 |
| 1.8 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconnaissance de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) » | 18 |
| 1.9 | Question de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création d'un nouveau centre Adeps à Mettet » | 19 |
| 1.10 | Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conséquences d'une prétendue mauvaise gestion du Country Hall de Liège sur le projet SPEED » | 20 |
| 1.11 | Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Droits d'exclusivité territoriale dans l'Union européenne pour la retransmission des matchs de football » | 21 |
| 1.12 | Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conditions de recrutement de la seconde équipe cycliste de la Fédération Wallonie-Bruxelles » | 22 |
| 2 | Ordre des travaux | 23 |

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 30.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 78 du règlement)

1.1 Question de M. Marcel Cheron à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Dexia »

1.2 Question de M. Michel Lebrun à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Menace sur la notation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et éventuelles conséquences sur la situation financière de la Fédération »

1.3 Question de M. Alain Onkelinx à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Perspectives de reprise de la banque Dexia par l'État fédéral et les entités fédérées »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

Vu l'importance du sujet, d'autres commissaires peuvent intervenir, ces questions s'inscrivant également dans le cadre du débat que nous venons d'avoir.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Ma question, sobrement intitulée Dexia, ne porte pas directement sur la banque ou sur la holding communale mais sur les liens que nous devons faire entre ces importants dossiers. Le second est au cœur de l'actualité. J'aimerais connaître les conséquences éventuelles des développements supposés, présumés ou définitifs de la modification de la notation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La déconfiture de Dexia a des répercussions aux niveaux européen, belge et intrabelge. M. Moens nous a rassurés en évoquant les critères durables de notation qui ne sont pas purement et strictement économiques. Nous avons aperçu la cruauté de ces derniers. L'agence Moody's envisage de baisser la note de certaines Régions du pays. Notre premier ministre a d'ailleurs diffusé sur *Twitter* des éléments inquiétants à propos de la prospérité de notre État.

Monsieur le ministre, mes questions portent donc sur les conséquences budgétaires et financières de ces événements pour notre Fédération. Quelles sont vos perspectives en la matière ? Quelle stratégie suivez-vous ? Comme nous avons déjà pu le constater, dans des situations difficiles et dangereuses, la stratégie est un élément central. Avez-vous décidé de laisser faire le marché ? Votre attentisme signifierait que le pouvoir politique n'agit pas conformément à nos souhaits.

Pouvez-vous à ce stade, en appliquant les conséquences des événements actuels aux besoins de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous donner votre appréciation sur l'ampleur présumée du phénomène et sur son impact budgétaire ?

Ce n'est pas le seul élément important. Nous savons bien que, dans ce pays compliqué, deux menaces sont latentes. La première est l'impact potentiel de l'assainissement général des finances publiques de l'ensemble des entités belges et la répartition de ces efforts. M. Wathélet nous dit que sur les sommes évoquées, les entités fédérées devraient prendre 5,2 % à leur charge.

Nous n'avons actuellement que le modèle, les chiffres nous parviendront dans quelques semaines. Cet élément risque de modifier les données. Vous avez bien expliqué, grâce à la métaphore du sac à dos, à quel point nous sommes agrippés à la loi de financement.

Enfin, il faut souligner l'imbrication de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les autres institutions francophones. Nous avons des démarches communes avec la Cocof et la Région wallonne et des synergies sont mises en place.

Au-delà des lois spéciales, des polémiques existent et sont attisées par les analyses de la Cour des comptes et relayées opportunément par le MR. Les flux budgétaires entre les entités francophones sont parfois réglés par décret et parfois par des décisions unilatérales mais dans une optique nationale décidée au comité de concertation.

Les agences comme Moody's sont capables de comprendre ces mécanismes complexes.

M. Michel Lebrun (cdH). – Je rejoins les préoccupations de M. Cheron. La menace qui planait à la rédaction de cette question demeure puisque les agences de notation menacent d'abaisser la note de crédit à long terme de trois Régions du pays. La Fédération Wallonie-Bruxelles se trouve dans cette situation. La note globale de la Belgique est placée sous surveillance suite au récent démantèlement de Dexia, son rachat par l'État belge et ses conséquences éventuelles sur les entités fédérées.

rées, notamment en termes de pertes financières directes.

De plus, à la demande de l'État fédéral, les Régions et les Communautés se sont portées garantes en 2008 de la holding communale, à hauteur de quatorze pour cent de son capital, pour un montant de 450 millions d'euros. Or cette holding est aujourd'hui au bord de la faillite. Cette situation va avoir un impact sur la capacité de notre Fédération à tenir le cap budgétaire et financier.

Monsieur le ministre, qu'en est-il de la situation actuelle? La note de crédit de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été abaissée?

Quelles seraient, selon vous, les conséquences sur la situation financière de la Fédération? Cette situation s'annonçait déjà particulièrement difficile et la modification de la loi de financement n'améliorera certainement pas les choses.

Monsieur le ministre, je vous félicite pour votre exposé particulièrement intéressant. J'ai écouté avec intérêt celui de M. Moens. Pourquoi a-t-on privilégié cet investissement socialement responsable (ISR) à un emprunt classique de 500 millions? En a-t-on tiré un intérêt financier évident? Disposez-vous d'une estimation de l'intérêt autre que moral généré par ce type d'ISR? Celui-ci correspond d'ailleurs à la volonté européenne de travailler avec d'autres indicateurs que le PIB.

M. Alain Onkelinx (PS). – Je me joins au concert des remerciements pour l'exposé assez clair et pédagogique du ministre dans un domaine plutôt complexe. Je ne suis d'ailleurs pas un très grand spécialiste de l'analyse de la dette.

Dexia semble être la première banque à pâtir de la crise de la dette souveraine. Nous sommes conscients que les mécanismes qui ont engendré cette dernière dépassent largement le cadre de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, divers éléments de la gestion de cette institution bancaire ont été publiquement mis en cause. Sa double nationalité rend le processus de fusion relativement lent. Les actifs toxiques dont elle disposait avant la crise et les projets d'envergure de ses dirigeants ont été autant d'éléments la fragilisant, le tout au moment de devoir trouver une réponse à deux crises économiques successives.

L'État belge vient de reprendre les parts de Dexia pour sauver la banque en recapitalisant la holding. Ceci semble toutefois devoir se faire en donnant à chacune des entités fédérées une part de responsabilité dans la reprise de la dette de la banque. Il est dès lors important de connaître l'impact financier de cette opération pour nos institutions.

Monsieur le ministre, quel serait le coût de la nouvelle évaluation de notre dette si les agences de notation devaient demain attaquer notre *rating*? Comment percevez-vous les risques s'il se déprécie? Quelle serait votre marge de manœuvre dans ce contexte? Quelles initiatives pouvez-vous prendre à ce sujet?

M. le président. – La parole est à M. Mouyard.

M. Gilles Mouyard (MR). – Beaucoup de choses ont déjà été dites. Rappelons que le gouvernement fédéral a fait le choix de racheter Dexia Belgique pour quatre milliards d'euros, ce qui implique une dette supplémentaire de 4 % du PIB. Ce n'est pas anodin. Les premières conséquences de ce choix sur la holding se font déjà sentir. On nous annonce des accords mais on ne sait pas encore ce qu'ils contiennent.

Monsieur le ministre, vous aviez annoncé qu'une dégradation éventuelle de la notation de la Fédération Wallonie-Bruxelles lui coûterait 77 millions d'euros. Confirmez-vous aujourd'hui ce montant?

Une dégradation de la notation de la Région bruxelloise aura-t-elle une influence sur celle de la Fédération et inversement?

Pouvons-nous agir afin d'empêcher cette dégradation? Autrement dit, sommes-nous inéluctablement liés, adossés au devenir fédéral? N'avons-nous vraiment aucun moyen de nous protéger contre une telle dégradation?

Au niveau fédéral, les négociations sur le volet socio-économique et sur le budget 2012 vont commencer. On nous annonce que des économies de dix milliards d'euros devront être réalisées.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Vous dites dix milliards?

M. Gilles Mouyard (MR). – C'est ce qui a été annoncé.

Il y a déjà eu des flux d'argent entre le niveau fédéral et les entités fédérées. Aujourd'hui, j'imagine que la Fédération devra assumer une partie de l'effort. Monsieur le ministre, comment l'envisagez-vous à court terme?

Par ailleurs, si je comprends bien le mécanisme de la holding communale, les entités fédérées doivent activer les garanties qu'elles ont données dans le passé. J'aimerais savoir ce que cela représente comme montants.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur le président, vous ne m'en voudrez pas de déborder des strictes compétences de la Fédération

Wallonie-Bruxelles. Si je m'y tenais, je ne pourrais répondre aux nombreuses questions liées à la holding et à Dexia, et devrais me concentrer uniquement sur les éventuelles incidences sur la dotation.

Tout d'abord, malgré les similitudes, distinguons bien la situation actuelle de celle de 2008. En 2008, la crise a touché un grand nombre d'organismes bancaires et pas uniquement Dexia. À l'époque, les « produits toxiques » et certaines opérations de « titrisation » étaient incriminés. Aujourd'hui, j'aborderai la situation particulière de Dexia et ce qui a peut-être ébranlé cette banque très importante pour notre pays. À la base, Dexia est une banque de détail : elle collecte de l'argent et le prête aux collectivités locales et aux pouvoirs publics. Ce cœur de métier, considéré sans risque, a terriblement évolué. L'arborescence de Dexia et de ses filiales le montre à suffisance. Dexia a quitté son métier de base, notamment en répondant aux besoins de financement des collectivités locales françaises. En France, les mécanismes d'intervention se sont développés avec des structurations de produits telles que, par exemple, des liaisons à des devises suisses ou turques, que nous n'utilisions pas ici. À ma connaissance, aucune collectivité locale belge n'agit de la sorte.

Dexia a également rencontré des difficultés pour se financer sur les marchés interbancaires. Ces pertes de liquidités l'ont empêchée de faire face à ses échéances.

Concernant la dette souveraine, il est facile aujourd'hui d'affirmer qu'une créance sur un État est un produit risqué ! Les évolutions en Grèce ont créé la surprise sur l'efficacité toute relative de l'outil fiscal et sur l'importance de sa dette par rapport à son produit intérieur brut.

Enfin, le comportement spéculatif sur l'acquisition des actions a aussi joué un rôle. La moindre rumeur, par exemple aux dépens d'un directeur général, peut avoir des conséquences négatives sur la cotation.

Plusieurs critères interviennent donc dans la dépréciation de Dexia. Nous avons tous assisté, à commencer par le niveau fédéral, qui était le principal référent, à une dégradation lente mais inexorable du cours des actions de Dexia qui valent moins de dix pour cent de ce qu'elles valaient il y a quelques années.

Tous les organismes qui, en collatéral, inscrivait des actions Dexia dans leur exposition au risque, se sont très vite retrouvés dans une situation difficile, ce fut le cas pour Ethias notamment et pour le holding communal. Ils n'avaient plus les actifs suffisants pour faire face à leurs engage-

ments. C'est toute la difficulté du rapport entre les fonds propres et les emprunts.

En ce qui concerne le bilan du holding, 70 pour cent de sa présentation revoient les détentions des actions Dexia. À l'origine, c'était un véhicule qui agglomérait le capital des communes, villes et provinces pour Dexia. Ensuite il s'est lancé dans une diversification compréhensible. Comme les actions de Dexia étaient bien rémunérées, il avait les liquidités qui lui permettaient d'acheter ou d'emprunter pour entrer dans d'autres participations, qui ont parfois porté des fruits. C'est ainsi que se comporte un holding. Pour Publi-T, ce fut extrêmement intéressant.

En 2008, dans le mouvement européen du sauvetage des banques, le gouvernement a demandé à toutes les institutions belges de se mobiliser, à commencer par lui-même. Il a ensuite demandé au holding d'intervenir, puis aux Régions, opération pour laquelle nous avons été requalifiés, et qui nous a valu les commentaires peu amènes de M. Borsus. Nous ne faisons que rester loyaux vis-à-vis du fédéral et de Dexia. Les communes elles-mêmes avaient souscrit pour un montant total de 250 millions d'euros dont 97 pour les communes wallonnes.

Tout le monde s'est mobilisé et a cru que Dexia était sauvé. D'ailleurs Dexia Group a affiché un bénéfice en 2009 et, il y a peu de temps, le groupe a même réussi son *stress test* auprès de la Commission européenne. Voilà un deuxième indicateur qui pouvait laisser croire que Dexia était sur la voie de la convalescence financière.

Que se passe-t-il ensuite ? Le 23 mai 2011, M. Luc Coen écrit au premier ministre, au ministre des Finances et au ministre-président, pour faire part du problème majeur du rapport des fonds propres comparativement aux emprunts et pour attirer l'attention sur la faillite virtuelle du holding.

À la suite de cette lettre, une réunion d'urgence est convoquée, au terme de laquelle le gouvernement fédéral nous fait part de son intention de sauver Dexia Group et de racheter le groupe Astrid avant la fin août. Il demande alors aux Régions de sécuriser les emprunts puisqu'il n'y a plus assez de collatéraux dans l'actif du holding. Les Régions acceptent avec loyauté.

Sur les 450 millions, nous en avons souscrit 35 pour cent, Bruxelles quinze et la Flandre cinquante. Pour les besoins de liquidités, nous sommes même intervenus au-delà de cette clé puisque nous avons garanti 50 millions sur 120, Bruxelles trente et la Flandre les 40 restants.

À l'époque, et je ne blâme personne, nous étions toujours dans une logique où Dexia Group serait sauvé et où les parts détenues par le holding et d'autres seraient dès lors un jour rémunérées. Nous pouvions donc légitimement nous sentir sécurisés dans notre intervention par rapport au holding puisque nous espérions un redressement de Dexia et donc, a fortiori, du holding.

Autre élément : la nécessité d'un sauvetage par le gouvernement fédéral qui se devait de sécuriser les épargnants et les déposants. On établit donc une scission entre la DBB, à savoir Dexia Belgique Banque – 4 milliards pour l'acquisition –, et la banque résiduaire, à savoir tout sauf, pour l'essentiel, la banque belge. Il est évidemment de circonstance de critiquer le politique mais je rappelle que la Banque Dexia Belgique, dont quasiment tous les administrateurs sont politiques, fait un bénéfice de 700 millions tandis Dexia Group, qui ne compte à ma connaissance que deux administrateurs politiques, tous les autres étant des financiers, connaît la situation que vous avez pu mesurer.

En prenant le contrôle de Dexia Belgique Banque – même si ce n'est pas encore fait – le fédéral laisse les autres actionnaires, dont le holding, face à une banque qui doit rester une banque, Dexia Group, dont la rentabilité n'est plus du tout la même puisque la Banque Belgique est partie, si vous me permettez l'expression.

Considérant la période de 2008 à mai 2011, la scission fait qu'aujourd'hui, nous qui sommes intervenus loyalement, nous trouvons dans une toute autre position par rapport au holding communal.

La Banque belge Dexia va signifier qu'il est nécessaire d'avoir sur le compte du holding des liquidités pour faire face aux billets de trésorerie qui arrivent à échéance. Voilà qui explique l'urgence actuelle. Or – coïncidence ? Chacun appréciera – les premières échéances qui se manifestent sont celles de la Loterie nationale. Oui ou non, la Loterie nationale confirme-t-elle la présentation de son billet de trésorerie, sachant que le fédéral nous invite à renouveler nos propres billets de trésorerie ?

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Je pense que le conseil d'administration s'oriente vers une assemblée générale, qui serait reportée, pour prendre une décision qui évidemment ne soustrait pas le holding à d'éventuelles actions de créanciers qui ne seraient pas désintéressés dans les échéanciers fixés, faute de liquidités.

Et nous, où en sommes-nous ? Ne s'agissant pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je suis un peu embarrassé mais vu l'actualité, voici ma réponse. Si nous comptons que nous assumons

35 pour cent d'une garantie de 450 millions, et si nous y ajoutons les 50 millions, notre exposition est de 207 millions, sachant que la garantie est considérée comme un actif et que si les billets de trésorerie ne sont pas remboursés, cela constituera une perte.

Nos partenaires bruxellois détiennent quinze pour cent de la garantie de 450 millions plus des billets de trésorerie qu'ils ont acquis directement ou non, ce qui les amène à 132 millions d'exposition, le reste est dans les mains de nos amis flamands. Nous sommes conscients qu'en cas de faillite nous perdrons ces montants.

Malgré ce constat, nous ne pouvons assumer 50 pour cent une garantie allant au-delà de ces six cents millions de la perte. Cela impliquerait que le compteur est, pour les uns, à zéro et pour les autres, à six cents millions.

De plus, se pose la question de la qualification par l'Institut des comptes nationaux (ICN) d'un certain nombre de ces opérations : sommes-nous dans des codes 8, c'est-à-dire de véritables prises de participation ? C'est l'enjeu du débat actuel en Wallonie. En effet, l'ICN estime de manière injuste selon moi que nous sommes dans le rouge en termes de dépenses, ce qui en Wallonie est un facteur important. Si nous n'y faisons pas face nous risquons de priver durablement la Wallonie de toute forme d'intervention dans l'économie ; c'est bien plus grave qu'un petit déficit d'une année.

Il s'agit de la mise en place de la méthodologie qui s'appliquera aux dépenses de ce type dans les années futures.

Mis à part l'élément de la qualification par l'ICN dont il ne faut pas sous-estimer l'importance, le gouvernement a voulu assurer un socle en préconisant que la Région et le Fédéral interviennent. Le monde bancaire qui conditionne largement la vie du holding doit intervenir.

On a passé un certain nombre d'accords techniques mais comme le politique n'est pas le technique, je n'en dirai pas davantage à ce stade. Cette opération nous mobilise depuis des mois. Dans ce dossier difficile, un grand nombre d'experts nous conseillent et des banques d'affaires nous accompagnent. Personnellement je n'estime pas avoir manqué à ma tâche en exprimant ma grande préoccupation à propos du holding.

Un quotidien m'avait traité d'irresponsable dans mon analyse. Pourtant, la première information est issue d'une demande que j'avais formulée à l'adresse de la Cellule d'information financière, la Cif.

Quelles seront les conséquences de tout cela ?

Notre notation actuelle est AA1, juste après la meilleure, AAA. Notre capacité de remboursement de dettes est donc considérée comme positive, pour la Belgique et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Wallonie est notée AA2, une cote un peu inférieure mais qui reste malgré tout positive.

Que s'est-il passé depuis juillet pour entraîner une réaction de Moody's, l'opérateur que nous payons pour nous coter ?

Premier élément : Moody's est extrêmement préoccupé puisque 97 pour cent de nos moyens proviennent du fédéral et qu'il y aura des transferts de compétences. L'agence veut donc savoir comment se financeront demain l'entité fédérale et les entités fédérées. Aujourd'hui, le fédéral a le grand choix de la fiscalité alors que notre autonomie est nulle. Or vous savez que le combat de nos « amis » flamands était d'obtenir un maximum d'autonomie fiscale. Comment faire comprendre que plus cette autonomie fiscale des entités fédérées s'accroît, plus le fédéral s'affaiblit et s'expose donc à une décote ? Étant donné la volatilité des résultats attendus de la fiscalité régionale, nous pouvons aussi être décotés.

Une réforme de l'État mal négociée peut déjà entraîner des conséquences négatives. Je rappelle toutefois que ces transferts de compétences portent sur plus de 14 milliards d'euros. Il ne s'agit pas d'une petite opération.

Deuxième élément : l'accord sur la révision des lois de financement.

Je n'entrerai pas dans les détails, mais il est évident que Moody's veut voir si nous sommes mieux ou moins bien placés qu'avant. D'une part, nous sommes un peu mieux placés puisque nous améliorons la clé IPP mais, d'autre part, nous savons que nous serons tenus à seulement 82,5 pour cent de la croissance.

Troisième élément : la Fédération Wallonie-Bruxelles est solidarisée avec la Wallonie. La question est de savoir ce qui se passera en Wallonie par rapport à Dexia et au holding ?

Quatrième élément : où en sommes-nous dans notre trajectoire de financement ? Moody's dévore évidemment toutes les publications en espérant y trouver des éléments d'information.

Quant au respect de la trajectoire, en 2011, nous nous sommes « mis à l'abri » en améliorant l'objectif de 220 millions par rapport au fédéral et de 32 millions en Wallonie, ce qui nous laisse une marge bien appréciable, connaissant la situation

du holding. De plus, le budget 2011 wallon tient compte des remarques incontestables de l'ICN. Je rappelle que l'exercice 2010 qui a fait l'objet de critiques dans la presse a été voté en décembre 2009.

L'ICN s'est manifesté en octobre 2010 quand le budget était voté et pratiquement dépensé.

Nous avons tenu compte de ses remarques dans le budget 2011 à l'issue d'un dialogue ouvert en reconnaissant nos torts, mais en nous défendant aussi quand nous estimions avoir raison. En effet, l'ICN, lors d'autres exercices, nous avait fait part de certaines de ses erreurs et avait rétabli la situation.

Les publications de l'ICN ne sont pas définitives ; elles ne constituent qu'une mesure d'ordre à laquelle nous devons répondre. Précédemment, l'ICN devait démontrer la non-régularité des opérations alors qu'actuellement, c'est nous qui devons démontrer la régularité de toutes les opérations, ce que modifie totalement la méthodologie SEC.

La notation de Moody's met l'accent sur nos objectifs et sur notre endettement, ce qui ne me permet pas d'autoriser M. Moens à emprunter à outrance.

Enfin, je voudrais insister sur l'aspect solidarité. Comme l'a dit M. Cheron, elle existe envers la Wallonie mais également vis-à-vis de la Cocof.

Ces éléments constituent les phénomènes endogènes. Cependant, il y a aussi des phénomènes exogènes. L'État fédéral assainira-t-il ses finances ? Quelle sera la position de l'État fédéral dans la prise de garanties ? Je rappelle que Dexia Group représente 54 milliards rémunérés et 4 milliards classifiés en code 8 pour l'achat de la banque qui pourraient, comme par le passé, donner lieu à des dividendes. Qu'en conclura l'agence Moody's ?

Par ailleurs, y aura-t-il d'autres interventions dans l'Eurozone et en Belgique pour sauver d'autres banques ? Nous ne sommes pas maîtres de ces éléments qui peuvent toutefois conduire à une dégradation de notre notation.

Les deux autres agences de notation, Standard & Poors et Fitch, avaient déjà revu le 14 décembre 2010 et le 23 mai 2011 la perspective de la Belgique, l'abaissant de stable à négative. Nous sommes aujourd'hui menacés mais c'était déjà le cas précédemment, essentiellement à cause de la crise institutionnelle et des craintes sur l'assainissement des finances publiques.

Même sans dépréciation de notre notation, nous constatons que les marges entre notre réfé-

rence, l'Olo, et le Bund allemand ont déjà tendance à s'écarter. Sa situation est très singulière aujourd'hui, puisqu'il se refinance à bien meilleur compte que les autres pays européens. La couverture de risque pour la Grèce est pratiquement impossible, ce qui n'empêche nullement sa dette d'augmenter, comme c'est le cas également pour la France.

Dans le cas d'une baisse de notation – qui pourrait se répercuter tant au niveau communautaire que fédéral – notre gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles risque de voir augmenter ses coûts de besoins de financement. Le comportement du marché dans les prochains mois, le degré de croissance, etc. sont autant d'inconnues qui nous empêchent de savoir ce que nous réserve l'avenir. À cet égard, les prévisions arrêtées par les économistes que nous avons rencontrés sont très variées.

La perte de 77 millions évoquée par M. Mouyard n'a rien à voir avec la notation ; elle correspond à une diminution du taux de croissance de 2.3 à 1.6 arrêtée par le Bureau du plan et qui concerne tant le gouvernement fédéral que la Communauté.

C'est pourquoi j'invite le prochain gouvernement à l'extrême prudence. Imaginons que le taux de croissance passe de 1.6 à 1.2 ; notre élasticité budgétaire est à ce point faible qu'une perte de recettes complémentaires nous obligerait à prendre des mesures brutales et regrettables.

Pour conclure, je remercie mes collègues du gouvernement. À l'instar de l'équipe de M. Moens, que j'ai beaucoup cité, les autres cabinets ministériels comptent des spécialistes qui contribuent largement à la bonne tenue de nos comptes, de nos budgets et de la gestion de la dette.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – La loi de financement est inchangée ; la prochaine n'est pas encore adoptée et l'on ignore quand elle entrera en vigueur.

J'ajoute qu'il aurait été dangereux pour l'État fédéral que l'on touche à la structure même de l'IPP ou de l'ISOC. Pour l'IPP, qui aurait profité de l'élasticité, sachant qu'elle assure la durabilité ? Si je parle de la Fédération c'est parce que notre sort est intimement lié au fédéral.

Le fait de ne pas avoir adopté le *split rate* et d'avoir opté pour autre chose, où l'IPP reste intégralement fédéral, est un élément à valoriser sans réserve. Il s'agit d'un signal fort pour la viabilité de l'État fédéral auquel nous sommes liés.

Je présume que le Bureau du plan nous communiquera les paramètres à prendre en considération puisque nous sommes toujours tributaires des chiffres. Nous devons évidemment tenir compte des projections concernant l'inflation, relativement importante actuellement, et la croissance. Nous ne pouvons nous contenter d'analyser les mauvaises nouvelles. Notre mission est aussi d'anticiper en mettant au point une stratégie, collective puisque les francophones sont tous concernés.

M. Michel Lebrun (cdH). – Je remercie le ministre de sa réponse. Il est effectivement impossible de prédire la suite des événements. La restauration de la confiance dans les banques, que M. Barroso, président de la Commission européenne, appelle de ses vœux, aurait dû venir des *stress tests*. Or si quatre ou cinq banques ont été marquées au fer rouge, une banque comme Dexia, aujourd'hui dévalorisée, y a échappé de manière surprenante.

Nous sommes donc en droit de nous demander si les *stress tests* ont été faits sérieusement. Une instance européenne m'a expliqué que les dettes souveraines avaient été estimées à cent pour cent à l'intérieur des *stress tests*, ce qui convenait parfaitement aux États-Unis, puisque leur dette souveraine est celle du pays dans son entier.

Toutes les dettes souveraines composant les portefeuilles des banques, qu'elles soient grecques, irlandaises, portugaises, espagnoles ou italiennes, ont été valorisées à cent pour cent lors des *stress tests*. Aujourd'hui, ces dettes souveraines ne sont plus à cent pour cent et la dégradation est bien réelle.

Les *stress tests* européens se sont révélés particulièrement inefficaces. Le fait ne peut qu'avoir un impact négatif sur la crédibilité du système bancaire. En outre, il se peut que nous n'ayons pas fini de voir ces *stress tests* mis en cause à propos d'autres banques.

M. Alain Onkelinx (PS). – Monsieur le ministre, votre réponse révèle la fragilité de la situation. Cet état de fait se répercute sur la façon d'établir nos budgets.

Une société de notation – je pense qu'il s'agissait de Moody's – voulait dégrader notre cote parce que nous n'avions ni gouvernement ni perspective de formation d'un gouvernement. Compte tenu des signes politiques positifs actuels, les sociétés de notation pourraient revoir leur position pour l'État fédéral mais aussi pour notre Fédération.

Je ne sais pas si nos signes de croissance sont positifs mais certains indices semblent plutôt mau-

vais, comme par exemple la production d'acier. Il s'agit donc de savoir si notre croissance sera soutenue à 1,6 %. Nous avons parlé des *stress tests*, je pense que les contrôles effectués par l'Europe ont peut-être aussi contribué à la déconfiture de Dexia.

À l'époque, la Grèce avait certes caché un certain nombre de faits mais le contrôle européen n'avait pas été très efficace dès l'entrée de cet État dans l'Union européenne. Un certain nombre d'outils n'ont pas fonctionné. Si nous voulons avancer, nous devons mettre en place des instruments efficaces.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je souhaite remercier le ministre pour son intervention empreinte de transparence. Néanmoins, ses propos sont inquiétants. Nos échanges sont sereins et courtois. Ils ne sont pas encore constructifs puisque nous ignorons la marche à suivre.

Si la Région doit activer des garanties à hauteur de 207 millions d'euros dans la holding, l'impact sur la Fédération sera important. Si nous passons demain à une cotation AA2, cela signifie-t-il que la Région passera à AA3 ?

L'objectif ne serait-il pas de lever cette polémique entre vos chiffres et ceux de l'Institut des comptes nationaux ? Cette situation risque de contribuer à la dégradation de notre note. Vous dites que les agences de notation ont des lectures intéressantes. Elles lisent aussi les rapports de l'ICN. Actuellement, tout peut vaciller d'un jour à l'autre. Lors d'un désaccord entre une institution et l'organisme en charge de son contrôle, il faut immédiatement réagir et mettre les chiffres à plat pour identifier qui a tort.

Vous n'avez pas répondu sur les conséquences de la dégradation de la note pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous risquons de faire face demain à du sang et des larmes. Comme l'a dit M. Cheron, les politiques doivent anticiper et ne pas jouer aux simples notaires. Je ne veux pas être un oiseau de mauvais augure mais je qualifierai la situation actuelle de plus qu'inquiétante.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous vous avons démontré aujourd'hui que la dette fait l'objet d'une gestion dynamique, réactive, crédible et maîtrisée. Vous appelez à des autorités publiques qui anticipent. C'est ce que nous avons fait !

Nous aurions pu fréquenter deux guichets de banque et simplement leur demander un crédit. Nous les avons non seulement mis en concurrence mais nous avons aussi fait preuve de réactivité et nous avons été originaux avec l'émission obliga-

taire de cette année qui n'est pas destinée au grand public, mais bien aux institutions – M. Moens a souligné la nuance – afin de nous financer au meilleur taux.

L'argent consacré à la dette l'est fatalement au détriment des autres compétences. Personne ne met en doute que c'est dans ce domaine que la réalisation des économies est la plus facile. Nous avons respecté la trajectoire de la dette et nous devons continuer mais, monsieur Mouyard, nous ne pouvons décider de nouvelles recettes. Notre niveau de pouvoir ne décide pas de ses rentrées. Nous ne sommes comptables que de nos dépenses. Souvent, j'adhère de cœur à une série de propositions de décret mais nous n'en avons pas les moyens.

Je ne peux faire l'impasse sur votre conclusion. Nous ne devons pas cultiver le fatalisme. Notre responsabilité politique est de forcer la détermination. Si nous ne le voulons pas, nous n'y arriverons pas. Je ne renoncerai pas. Nous n'avons pas la maîtrise sur tout mais nous avons une marge de liberté. S'il y a moins de vent dans les voiles, à nous de ramer davantage !

Le respect des finances publiques peut nous propulser demain si nous respectons la trajectoire. Vous l'avez vu dans le graphique, la Belgique se comporte globalement bien par rapport à d'autres pays. N'oublions pas qu'entre 1980 et 1993, la dette est passée de 74 % du PIB à 133 % du PIB, pour être ramenée sous la barre des 100 %. Si je fais ce rappel historique, c'est pour montrer que l'autorité publique, politique, administrative a un rôle à jouer. Et je voulais vous le montrer en totale transparence. Aujourd'hui, je choisis la détermination et je refuse le fatalisme. Cela ne sera pas simple, mais soyons responsables. D'autant que nous vivons un moment historique : tous les partis politiques sont au pouvoir, à un titre ou à un autre, et le respect de l'objectif européen s'impose à la Belgique en tant qu'État. Chacun n'a pas le même poids mais tout le monde s'y retrouve.

Pour clôturer, ce que l'ICN dit n'a pas d'incidence directe sur l'agence Moody's, car elle n'applique pas les règles non SEC : lorsque l'on va établir le solde, on va y implémenter les corrections SEC, méthodologie propre à l'Union européenne et qui ne se rapproche évidemment pas des besoins de financement globaux.

Du reste, l'ICN ne travaille que sur des comptes arrêtés ou préfigurés, tandis que les agences de notation font de la prévision : que va-t-il se passer s'il n'y a pas de gouvernement, s'il n'y a pas d'assainissement, si on doit intervenir pour les banques, si le taux de chômage augmente, etc. ?

Ce sont deux grilles d'analyse très différentes : l'une est clinique, a posteriori ; l'autre est une anticipation de certains mouvements. Cela me permet de revenir sur l'excellent exposé de M. Moens sur les émetteurs socialement responsables. Cela a-t-il une conséquence sur les taux pratiqués ? Je n'irai pas jusque-là, mais sur les volumes sûrement. J'en veux pour preuve que M. Moens a lui-même relevé le succès de cette tendance en France, où un certain nombre d'acteurs financiers veulent privilégier d'autres critères, comme le développement durable. En termes de volume, cela nous a aidés.

M. Richard me confiait que la région d'Île-de-France avait lancé une opération sur les volumes qu'ils n'ont pu conclure ; ils n'avaient pas cette singularité. Je voudrais en faire un atout pour nos institutions. J'espère que, demain, nous pourrions rééditer la démarche, voire faire mieux : je vous ai parlé des correspondances entre Wallonie et Fédération Wallonie Bruxelles car, même si les hommes et les femmes se connaissent bien de part et d'autre, les pratiques et les règles ne sont pas nécessairement les mêmes.

Je ne veux pas donner de bons ou mauvais points. Qui serais-je pour le faire ? Paisons le meilleur dans les deux. Je pense que si nous pouvions à l'avenir transposer la démarche de M. Moens et l'implanter en Wallonie, nous prouverions notre capacité d'agir en fonction d'autres critères que ceux imposés par le monde de la finance. Et je suis particulièrement fier de la façon dont les finances de nos deux institutions, et particulièrement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont été gérées ces derniers mois.

Monsieur Onkelinx, vous abordez deux problèmes. Tout d'abord, le changement fondamental de la méthode européenne face à la situation de la Grèce, du Portugal ou de l'Irlande. Les « déboires » survenus dans le Sud ont entraîné un changement de méthode général. C'est la raison pour laquelle je ne cesse de répéter que la méthodologie SEC du deuxième manuel, reçu en octobre, n'est plus d'actualité car la démarche est à présent totalement différente en Wallonie. Comparer la situation actuelle avec la précédente n'a aucun sens : les règles ne sont plus les mêmes ! Le contrôle est beaucoup plus strict et, fait rarissime, même lorsque l'ICN donne raison à un pouvoir public, il se peut qu'Eurostat contredise l'ICN. C'est ce qui s'est passé pour les travaux d'investissements au port d'Anvers où Eurostat a remis un rapport négatif malgré l'accord de l'ICN.

Actuellement, les opérations bancaires de la Belgique sont analysées une première fois et le seront ultérieurement de manière détaillée par Eu-

rostat (notamment en cas de recapitalisation de la banque Dexia Belgique). La Cour des comptes elle-même a dû adapter ses critères aux nouvelles règles.

M. Onkelinx se demande pourquoi l'agence Moody's, si impatiente de voir la Belgique se doter d'un gouvernement, continue à nous faire des reproches. Tout simplement parce que de nouvelles questions se posent : quelles mesures ce gouvernement prendra-t-il ? Ébranleront-elles la confiance des consommateurs ou des investisseurs ? De nouvelles craintes apparaissent. L'été dernier, un journal français s'exclamait : « Les Belges n'ont pas de gouvernement et s'en tirent très bien alors que nous, Français, nous en tirons mal ! » Cela confirme que l'évaluation prospective de nos agences de notation est sans cesse remise en cause et, en cas de progrès, nous pourrions être réévalué !

J'en viens à un autre point qui renvoie à la question de M. Lebrun sur le changement d'attitude de l'Europe vis-à-vis de Dexia. M. Lebrun a apporté un premier élément de réponse. Effectivement, le test de résistance (*stress test*) portait essentiellement sur des opérations de *trading* et non sur des opérations à long terme. Les dettes souveraines n'ont donc pas été visées.

Par ailleurs, Dexia ne souffrait pas d'un problème de solvabilité – rapport entre les fonds propres et les expositions – mais de liquidités, notamment sur le marché interbancaire.

J'ai conscience d'avoir été un peu long, mais il s'agit d'un dossier passionnant qui nous concerne au premier chef. J'espère que nous partageons les mêmes analyses.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Ce qui m'a frappé entre 2010 et 2011, c'est que le ratio entre la dette et les recettes s'améliore. Par contre, le service de la dette en pourcentage se détériore. Est-ce lié au taux d'intérêt ?

M. Gilles Mouyard (MR). – Votre excellente présentation dénotait par son ton interrogatif. Vous nous avez en effet habitué à des réponses fougueuses !

Êtes-vous prêt à faire la même présentation devant le parlement wallon ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – À ma demande, cette présentation est prévue au parlement wallon la semaine prochaine.

M. Gilles Mouyard (MR). – C'est une bonne chose. Vous pourrez ainsi converser directement avec mon collègue M. Borsus.

Vous avez indiqué que contrairement à l'État fédéral, nous n'avions pas d'agence de la dette mais qu'une concertation était prévue entre le cabinet et l'administration. Ne faudrait-il pas précisément créer un organe plus institutionnel en lieu et place d'une simple concertation ? Cet organe ne pourrait-il pas servir aux deux entités fédérées francophones ?

Nous avons remarqué dans un des graphiques que des échéances importantes sont prévues pour 2016-2017. Je pense avoir compris que c'est lié aux six années du nouvel emprunt. Vous nous avez indiqué qu'au 1er janvier 2011, il fallait trouver 821 millions. De mémoire, la moitié de cette somme relevait d'un remboursement de capital et l'autre de l'intérêt.

En 2016-2017, cette partie destinée au remboursement du capital sera pratiquement doublée par rapport à 2011. Ne craignez-vous pas dès lors qu'il nous soit difficile, en 2017, de trouver de l'argent pour rembourser ? Vous avez indiqué que, pour cette année, nous avons trouvé 92 pour cent de ce qui est nécessaire pour assurer le remboursement. Aura-t-on autant de facilité en 2017 ?

La dette garantie dans des institutions qui gravitent autour de la Fédération, comme la RTBF, s'élève à 539 millions. J'imagine qu'il s'agit du même type de garantie que pour Dexia. Il convient dès lors de rajouter ces emprunts garantis à la dette propre de la Fédération pour connaître l'endettement de cette dernière.

Vous avez également parlé d'un « crédit de caisse », d'un « compte courant » dans lequel on peut puiser deux milliards et demi. Où en sommes-nous actuellement ?

Grâce à l'investissement socialement responsable, il a été facile de trouver rapidement les 500 millions. Le taux est-il comparable à celui d'un emprunt normal ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les recettes de 2011 ont été revues à la hausse à cause d'un taux de croissance plus élevé et grâce à une correction *ex post* de 2010. Dès lors, 2011 fut une bonne année et les recettes ont crû de manière assez substantielle.

J'en viens au service de la dette. Notons le relèvement du taux. De plus, une grande partie des opérations de couverture de besoins de financement que nous réalisons maintenant n'auront de conséquence budgétaire que l'année prochaine.

Une opération de prêt réalisée par une commune le 1er juillet n'a pas d'impact sur son bud-

get. La situation est identique ici : on a un déport l'année suivante.

M. Gilles Mouyard (MR). – À charge de la dette...

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Ce n'est même pas certain. La circulaire budgétaire le prévoit à concurrence de un demi pour cent. Pour ma part, je souhaiterais un chiffre plus élevé et faire en sorte que celui qui souscrit l'emprunt se mette très vite en condition de pouvoir le rembourser.

J'indique à l'intention de M. Mouyard que la présentation est prévue la semaine prochaine.

Par ailleurs, il n'existe pas d'agence de la dette pour les Régions et Communautés. Par contre, 38 personnes travaillent à l'Agence fédérale de la dette, ce qui est confortable pour le ministre du Budget qui ne doit pas s'occuper directement de la couverture des besoins de financement. En outre, l'Agence de la dette a une très grande liberté d'action, puisqu'elle peut, si je ne me trompe, engager jusqu'à 500 millions d'euros.

La première phase, que j'estime indispensable, consiste à amener les deux directions des Finances et de la Dette de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles à collaborer davantage. La Fédération a d'ailleurs quelques longueurs d'avance et jouit déjà d'une sérieuse expertise. L'objectif n'est pas d'y parachuter trente-cinq personnes. Ce serait contre-productif, d'autant que nous disposons déjà d'une équipe de confiance, compétente et passionnée, dirigée par M. Moens.

M. Mouyard m'interroge également sur les risques qui pèseraient sur notre capacité de remboursement en 2017. Comme je vous l'ai indiqué, la première mesure est de ne pas dépasser 15 pour cent du montant de la dette par an ; la deuxième, de ne pas dépasser 50 pour cent sur cinq ans. Troisièmement, nous avons actuellement des dispositifs de prise ferme de 800 millions d'euros et de crédit de caisse de 2,5 milliards d'euros, dont j'espère qu'ils seront reconduits.

Fallait-il procéder à cette opération ? À mon sens, elle nous a mis à l'abri des remous actuels durant une période appréciable. Nous sommes sortis des emprunts privés pour nous tourner vers des obligations publiques. Par ce canal, nous avons trouvé d'autres investisseurs, à un moment relativement intéressant. Un gain a manifestement été réalisé sur le volume. Nous n'aurions pas trouvé de contreparties privées pour un tel montant. La réussite d'une telle opération constitue une référence et nous a fait connaître. Le mérite est très

grand. À un moment donné, nous avons pourtant douté. Suite à notre présentation à Londres, les investisseurs britanniques se méfiaient, non de la Fédération, mais bien de la Belgique en général. Finalement, nous avons choisi le bon moment pour clore l'opération.

Concernant la dette garantie, monsieur Mouyard, vous me demandez si la RTBF est un deuxième holding! Je caricature un peu votre question! Or la dette garantie de la RTBF n'est pas une garantie risquée. La RTBF n'est pas liée à l'évolution du cours en bourse d'une banque. La RTBF dispose d'une dotation et de revenus publicitaires. Pour le moment, sa dotation est maintenue et ses recettes publicitaires augmentent. Je ne vois donc pas de risque. Enfin, une grande différence est que la dette garantie correspond souvent à un immobilisé et non à un solde à financer. L'argent a permis d'acheter un bien immeuble, par exemple. Je ne connais pas, dans l'histoire récente de notre Fédération, de problème posé par une dette garantie.

La Flandre est souvent citée en référence et elle a plus de 10 milliards d'euros de dette garantie. Depuis 2009, la dette flamande est passée de 220 millions à 7 milliards d'euros. Je ne compare pas les deux situations mais les francophones devraient cesser de se flageller en ne retenant que les indices négatifs! Quand le chômage diminue, que les exportations progressent ou que les investissements étrangers augmentent, les francophones n'y croient pas. Il faut que M. Muyters le dise pour que l'on croie que des Wallons travaillent en Flandre! Croyons en notre destin et en notre détermination! Le dernier point concerne la situation de la trésorerie. M. Moens a-t-il des éléments récents à nous communiquer?

M. Eric Moens . – Vous pouvez regarder à la page 56 du rapport. (Partie hors micro)

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – C'est un critère très important pour les agences de notation. En Wallonie, nous avons Dexia et BNP-Paribas. Quel est le découvert accepté par le contrat caissier? C'est un élément très avantageux. Il est clair que ce seuil n'est jamais atteint.

Selon ce qui est prévu à la page 56, nous sommes en position parfois créditrice, parfois débitrice. Nous serons en position créditrice pendant quelques semaines grâce à cet apport d'argent dont nous n'avons pas eu besoin immédiatement. Il valait mieux de toute façon se mettre à couvert.

M. Moens ne me contredira pas : il est au-

jourd'hui plus difficile que jamais de trouver des fonds pour clôturer les opérations. C'est vrai également au niveau communal où, pour une série de demandes d'emprunts, seul Dexia se présente. Ne parlons pas de la situation française où personne ne se présente!

M. Gilles Mouyard (MR). – Par rapport à la dette garantie, je pense que nous pourrions ajouter les 439 millions aux 4,288 milliards d'euros. Comme il y a un risque d'un côté et un remboursement de dette de l'autre, nous ne faisons pas d'erreur intellectuelle. En additionnant ces deux postes, nous avons une véritable vue d'ensemble.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous ne payons la dette garantie que s'il y a défaut de paiement!

M. Gilles Mouyard (MR). – Il y a tout de même un risque. En considérant les règles comptables, qui ne sont pas forcément celles du secteur public, il y a un risque au même titre que pour les dettes à long terme.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les agences de notation font évidemment la différence entre les garanties accordées à la RTBF et celles données au holding. Il ne s'agit pas de la même chose.

M. Gilles Mouyard (MR). – J'entends bien que ce n'est pas la même chose, mais nous pourrions additionner ces deux montants pour avoir une vue globale. Aussi longtemps que nous pouvons rembourser la dette, il n'y a pas de risque! Le jour où nous ne le pourrions plus, ce sera tout autre chose!

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Dans le cas de la RTBF, il y a un ministre de tutelle, des administrateurs, des commissaires; nous tenons donc les rênes! Tandis que pour Dexia ou pour la holding communale, nous n'avions pas ce cadre-là.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je ne faisais pas de comparaison avec la RTBF! Simplement, je voulais mettre en exergue ce qu'une garantie peut entraîner.

Vous n'avez pas répondu à la question relative au taux d'intérêt du Corporate social responsibility. Le fait d'avoir recours à ce type d'emprunt entraîne-t-il un taux d'intérêt supérieur, inférieur ou égal à celui d'une autre opération?

Sans aller jusqu'à envisager une Agence de la dette comme au fédéral, qui compte une trentaine de personnes, ne faudrait-il pas réfléchir à

la création d'un organisme qui disposerait d'une petite indépendance ? Je ne dis pas que ceux qui travaillent actuellement le font mal, au contraire, mais je pense que cela mérite notre attention. Dans votre réponse, vous avez exprimé votre avis sur la question. Je souhaitais néanmoins vous faire part de ma réflexion.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je maintiens que les ministres doivent être responsables. Ce week-end, quelques-uns de mes collègues ont découvert certaines situations. J'ai beaucoup de respect pour l'administration mais seul le politique est responsable devant le parlement. C'est un principe constitutionnel. Nous, gouvernement, devons travailler en pleine confiance avec l'administration. Si une critique doit être formulée à l'égard de l'administration, elle doit d'abord s'adresser au politique.

Pour ce qui est des 500 millions, il y a manifestement un intérêt sur le volume. Il y a eu un intérêt, parce que nous avons innové, sur la partie « émetteur socialement responsable ». Nous avons vraiment défriché le terrain.

En ce qui concerne les taux, ceux-ci étaient peut-être légèrement supérieurs à ceux des emprunts privés mais jamais nous n'aurions pu clôturer pour le même montant avec des emprunts privés. Depuis lors, les taux ont plutôt augmenté. Donc, si vous souhaitez une photographie instantanée, je vous répondrai que ces emprunts sont probablement un peu plus chers. Par contre, si vous prenez en considération la situation sur une période d'un an, je vous répondrai que l'on a gagné sur les deux points.

M. le président. – Nous en avons ainsi terminé avec le point 2 de notre ordre du jour. Je souhaite faire une remarque réglementaire. Nos collègues des groupes PS et cdH auraient dû rester en séance parce que, au terme d'un tel exposé, il est d'usage de décider, entre autres, de faire confiance ou non au rapporteur. Ce point ne sera sans doute pas examiné en séance publique mais une demande en ce sens n'est pas impossible.

1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Coupole sportive Flobecq-Ellezelles »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Lors du dernier conseil communal de Flobecq, la majorité et l'opposition ont débattu au sujet de la collaboration entre Ellezelles et Flobecq portant sur la coupole sportive. Selon le bourgmestre de cette dernière

commune, « la commune d'Ellezelles s'appuie sur la décision du ministre des Sports. Rien n'est encore officiel mais les élus ellezellois adhèrent déjà à la réalisation de cette coupole. Le ministre Antoine a pour sa part confirmé son soutien au projet de notre échevin des Sports cdH. »

Monsieur le ministre, avez-vous pris une décision à ce sujet ? Si oui, est-elle officielle ? En quoi consiste-t-elle ? À quel projet avez-vous apporté votre soutien ? S'agit-il de deux coupoles, de deux structures et de deux coordinateurs ? Quel sera le coût de ces bagarres entre experts ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – J'aimerais rappeler que depuis 2006, notre Fédération reconnaît cette structure comme centre sportif local. Elle reçoit une subvention pour les frais liés au traitement d'un agent à raison de 90 % de son salaire pour un montant de 25 078 euros en 2010.

Monsieur Crucke, vous m'avez déjà interrogé à deux reprises à ce sujet et je vous confirme que des discussions sont en cours suite à la scission de la coupole. Le 27 mai 2011, le conseil communal de Flobecq s'est officiellement prononcé pour mettre fin à la convention qui le liait à cette coupole sportive. Cette décision a été notifiée par lettre recommandée du 10 juin 2011 aux parties concernées.

À la suite de cela, l'administration des Sports a sollicité la mise en ordre des statuts de l'asbl reprenant la composition de la coupole sans Flobecq ainsi que la mise à jour de toutes les informations reprenant les conditions de reconnaissance et de subventionnement.

Je n'ai aucune autre information à vous fournir, mis à part les intentions et les analyses des conséquences d'un départ éventuel d'Ellezelles de la coupole constituée à présent sur une autre base.

Toutes les communes disposant d'un complexe sportif peuvent, conformément au décret de reconnaissance d'agrément et subventionnement des centres sportifs, introduire un dossier, de manière isolée si elles le souhaitent, à condition de remplir les conditions décrétales et qu'elles fassent l'objet d'un avis favorable du Conseil supérieur des sports. Le cas échéant, nous pouvons la subventionner.

Comme je vous l'avais indiqué lors d'une de vos précédentes questions, il reste cette année du crédit disponible pour l'octroi de nouvelles reconnaissances. J'imagine que l'échevin concerné, après la vérification par mon cabinet de la disposition décrétales et de la disponibilité financière, y a vu une nouvelle opportunité pour sa commune.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse. Je constate que le dossier est encore en cours alors que certains considèrent qu'il est déjà clos! La loi est la loi, et cela vaut aussi pour la commune des collines!

1.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Tournois de qualification olympique en volley »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Les équipes nationales belges de volley, messieurs et dames, participeront aux tournois de préqualification olympique. Les messieurs évolueront en Tchéquie du 22 au 27 novembre 2011 et les dames, en Russie du 8 au 13 novembre 2011.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ou le COIB interviennent-ils d'une quelconque manière dans la préparation de ces tournois? Dans l'affirmative, de quels montants s'agit-il? Des joueurs francophones ont-ils été retenus? Quel bilan dressez-vous de l'évolution du volley francophone? Des synergies particulières sont-elles développées?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je vais redoubler d'attention parce que M. Crucke s'est bien gardé de dire qu'il connaît très bien le volley. À ses connaissances, j'opposerai celles de mon chef de cabinet adjoint en charge du sport qui a lui-même été entraîneur de haut niveau en volley.

Le financement du COIB est largement dépendant de notre Fédération – bien plus que du côté flamand – puisque nous lui versons plus d'un million deux cent mille euros. Voilà déjà une première piste de refinancement au-delà de l'effort que nous avons consenti pour les fédérations. Je le rappellerai pour le volley dont nous avons financé les frais de fonctionnement et le plan-programme.

Seules douze équipes, tant féminines que masculines, seront sélectionnées pour les Jeux olympiques de Londres. Les pays seront retenus sur la base de plusieurs tournois qualificatifs. L'équipe du pays hôte, la Grande-Bretagne, est d'office retenue. Les cinq équipes gagnantes des tournois olympiques de qualification qui auront lieu en mai 2012 pour chaque continent y participeront également. Il en est de même pour les trois premières équipes de la coupe du monde 2011 qui a eu lieu au Japon, du 20 novembre au 4 février. Enfin, les trois équipes issues des tournois olympiques internationaux qui auront lieu en juin 2012 iront aussi à Londres.

Les tournois de qualifications olympiques européens réunissent trente et une nations. Ils se déroulent depuis le 13 août 2011 et se termineront le 13 mai 2012. Plusieurs phases sont nécessaires pour déterminer l'équipe qui participera aux Jeux olympiques, dont les prochains tournois de préqualification auxquels participeront les équipes belges.

Notre équipe messieurs rencontrera la France, la Tchéquie, l'Allemagne, la Grèce et la Lettonie.

En ce qui concerne la préparation des jeux de l'équipe nationale, la Fédération royale belge de volley-ball bénéficie d'un sponsoring de Ethias et du Lotto ainsi qu'une intervention du COIB. Au vu de la composition néerlandophone de l'équipe, il y a également un apport financier du Bloso. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'interviendra pas dans les frais des équipes pour leur participation à ces grands tournois.

Dans le cadre de la préparation pré-olympique de ses équipes, la Fédération royale belge de volley-ball a sollicité des moyens complémentaires auprès du COIB. En effet, outre le budget réservé à la participation, une préparation intensive est mise en place pour les jeunes et le Comité olympique interfédéral belge a dégagé un budget de cent mille euros.

Le volley francophone est soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles grâce aux subventions accordées à la Fédération pour le fonctionnement et le plan programme. Ainsi, en 2009, nous avons octroyé 395 000 euros et 425 000 en 2011, soit une augmentation de 30 000 euros.

Vous m'avez interrogé sur le bilan du volley francophone. Je me pencherai sur trois indicateurs pour faire l'état des lieux : la présence des équipes au plus haut niveau, le niveau des jeunes et le nombre d'affiliés.

(M. Gilles Mouyard prend la présidence de la commission.)

Chez les messieurs, deux équipes sur dix se trouvent en ligue A, Waremmes et Guibertin, comprenant des joueurs issus de la formation AIF, via la sélection de jeunes. Nous avons décidé de faire un effort financier particulier pour ces deux clubs qui constituent le fleuron du volley francophone.

Chez les dames, deux équipes sur douze jouent en division d'honneur, les Dauphines de Charleroi, championnes de Belgique il y a trois ans avec Céline Laforge, joueuse internationale, et trois jeunes issues des sélections francophones, sans oublier le club d'Ixelles composé essentiellement de joueuses francophones.

Au second niveau national, nous trouvons trois équipes sur douze, le Volley club mosan d'Yvoir, Farciennes et Chapelle.

La proportion d'équipes francophones dans les championnats de haut niveau – vingt pour cent pour les messieurs et seize pour cent pour les dames – est relativement faible comparée au ratio d'affiliation en Belgique. En effet, seulement trente pour cent des 43 000 affiliés en Belgique sont francophones. Nous avons davantage d'affiliés que d'équipes représentatives au plus haut niveau.

En ce qui concerne le niveau des jeunes, un plan programme de qualité a été mis en place en collaboration avec l'Adeps et a donné des résultats positifs et encourageants. J'en veux pour preuve la médaille d'or pour dames à Singapour avec Valérie El Houssine d'Yvoir qui faisait partie du six de base. Je vous citerai aussi leur huitième place au championnat du monde au Pérou avec Valérie El Houssine, de Morena Cianci de Chapelle, également dans le six de base.

Chez les messieurs, je citerai François Lecas de Mont-St-Guibert, titulaire de l'équipe nationale des jeunes.

Le plan de développement des cadres basé sur les cours de formation des cadres Adeps, complété par des formations continuées, a nettement amélioré l'encadrement et la qualité des prestations de nos jeunes.

Un travail remarquable a été réalisé, sans avoir de structure en internat comme en Flandre. Nous formons le vœu que le centre de haut niveau puisse y contribuer à l'avenir.

Actuellement, à la demande de la Fédération, vingt-huit jeunes ont obtenu le statut d'espoir sportif leur permettant de consacrer du temps aux entraînements, aux stages et aux compétitions nationales et internationales et de bénéficier de mesures de soutien tout en disposant d'aménagements scolaires permettant de concilier études et sport de haut niveau.

La fédération flamande compte 30 000 affiliés et il y en a 13 229 du côté francophone.

Si nos voisins sont plus nombreux, nous constatons une augmentation de 11,5 % des affiliations dans la partie francophone.

Le travail, qui a été entrepris avant mon arrivée et que j'ai intensifié, est en train de porter ses fruits.

Les différentes opérations que nous avons lancées, que ce soit « Été sport » ou « Mon club, mon école », devraient contribuer à améliorer da-

vantage le niveau du volley, féminin et masculin, en particulier chez les jeunes.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis heureux de pouvoir souligner le travail accompli par la Fédération mais je suis convaincu que nous pourrions améliorer les résultats en volley si nous liions, à l'instar de la Flandre, le sport et l'éducation. Je ne vois aucun inconvénient à ce que le nombre de néerlandophones soit plus élevé dans les équipes, grâce au soutien financier du COIB.

Afin d'articuler sport et éducation et de combler nos lacunes, je vous invite à travailler sur ce dossier avec Mme Simonet.

1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Scission de la Fédération royale nationale de jeu de paume »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il y a quelques mois, la rumeur laissait entendre que certains clubs flamands souhaitaient quitter la Fédération de jeu de balle. Son président, M. Bauters, s'est démené pour éviter cette scission. Malheureusement, il semble qu'elle ait malgré tout eu lieu mais de manière « hybride » dans la mesure où la plupart des joueurs de jeu de balle sont francophones même s'ils évoluent dans des clubs flamands.

Pourriez-vous nous expliquer les changements intervenus et la nouvelle structuration du sport ballant ? Quelles peuvent être les conséquences de cette évolution sur les championnats de la saison 2012 ? Combien de clubs ont-ils rejoint l'aile francophone ? Il semble en effet que certains clubs flamands l'aient fait. Une procédure de reconnaissance est-elle en cours ? Rédigera-t-on un plan programme ?

(M. Miller prend la présidence de la séance.)

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Mon intérêt pour le jeu de paume ou la balle pelote est connu de tous.

Je voudrais, comme vous, rendre un hommage vibrant au travail de M. Bauters. à qui j'ai d'ailleurs emboîté le pas pour élaborer un véritable plan pour la balle pelote. À cette fin, j'ai mis à sa disposition davantage de moyens financiers et j'ai organisé une importante promotion du « *one wall* », qui, selon moi, est l'avenir de la balle pelote.

La balle pelote n'est pas un jeu de café. Il s'agit d'une discipline sportive exigeante, demandant de

l'endurance et une grande adresse. Si quelqu'un a des doutes, qu'il s'y essaie !

Cependant, le jeu de paume n'est toujours pas reconnu par la communauté de fédérations. Il subsistait deux fédérations, la Fédération royale nationale de Jeu de paume (FRNP), organisatrice des championnats, et la Fédération wallonne amateur de balle pelote, qui s'est surtout distinguée par la promotion de ce sport dans les écoles.

Les différentes actions entreprises par les fédérations pour la promotion des disciplines du jeu de paume, notamment le développement du *One wall* – un « *squash* à la main » –, rencontrent un grand succès auprès des jeunes. Lors du Salon des mandataires au Wex, j'ai installé un *One wall* dans l'espace qui m'était réservé. Je puis vous dire que les performances des deux vedettes américaines qui s'y sont produites ont soulevé l'enthousiasme de l'assistance. Les succès remportés par notre équipe représentative à Valence ont également contribué à la promotion de ce sport même si l'Espagne a pris sa revanche lors du match retour organisé à Ottignies.

M. Bauters, président de la FRNP, m'a signalé que son conseil d'administration avait examiné le projet d'accord négocié avec les représentants de l'entité *Vlaanderen*. Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration ont entériné le principe de la scission lors de l'assemblée générale qui s'est tenue au mois de juin 2010. Un groupe de travail a été constitué concomitamment afin d'étudier la faisabilité du projet et ses conséquences sur le fonctionnement, l'organisation et la structure de la fédération. De décembre 2010 à juin 2011, il a préparé la mise en place des nouvelles structures des asbl et des championnats.

Il existe désormais une fédération néerlandophone, qui regroupe vingt-quatre clubs – accueillant un grand nombre de joueurs francophones –, et une fédération Wallonie-Bruxelles de jeu de paume, qui réunit cent soixante-cinq clubs. Les responsables de la fédération francophone ont travaillé sur les statuts avec l'aide de notre administration et de l'ASIF afin de garantir le bon déroulement de la démarche de reconnaissance. Une réunion s'est encore tenue le 4 octobre. Les nouveaux statuts seront présentés lors de la prochaine assemblée générale, au mois de novembre. Les cent soixante-cinq cercles sportifs formant l'aile sud procéderont à l'élection des treize administrateurs du conseil d'administration à la faveur de l'assemblée générale qui se tiendra au mois de mars 2012.

La fédération estime qu'elle sera en mesure d'introduire la demande de reconnaissance dans le courant du mois d'avril auprès de la direction

générale du sport. Lorsque ce dossier sera validé par le Conseil supérieur des sports et par moi-même, elle bénéficiera d'un agrément au prorata du nombre de mois pour lesquels elle aura reçu la reconnaissance, c'est-à-dire entre la fin 2012 et le début 2013.

La coupole nationale remodelée sera responsable des championnats de niveau national, de la coupe de Belgique et des journées nationales et internationales. La Fédération royale nationale de balle pelote (FRNP) jouera son rôle d'organisatrice des championnats nationaux 2012 entre les clubs du Nord et du Sud en divisions un, deux et trois. Elle donnera un avis pour les participations aux championnats mondiaux de fin août en Hollande et pour l'organisation de la phase finale de la ligue des champions en Belgique. La balle pelote est un sport pratiqué dans de nombreux pays. Des championnats ont lieu en Amérique du Nord comme en Amérique latine. Les deux ailes organiseront les championnats régionaux pour les catégories jeunes et inférieures. Les champions de chaque catégorie se rencontreront dans une phase finale afin de déterminer le champion de Belgique pour chacune de ces divisions. Ces compétitions seront placées sous la coupole de la fédération royale nationale de jeu de paume qui est l'ancienne fédération nationale. Les championnats 2012 ne subiront pas de préjudice lié à la scission.

La reconnaissance permettra de débloquer les subventions prévues en faveur des fédérations francophones pour les frais de fonctionnement et pour le plan-programme. Avant cette nouvelle reconnaissance, la balle pelote bénéficiait déjà de nouveaux moyens en infrastructure pour les balles au mur (*one wall*) comme pour l'engagement de personnel via le programme d'aide à la promotion de l'emploi (APE) ou encore par le biais de crédits de promotion pour l'organisation des différentes épreuves nationales ou internationales, notamment la finale sur la Grand-Place de Bruxelles.

1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Avenir de l'équipe belge du 4 x 100 mètres nage libre messieurs »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – En athlétisme, il est souvent question de la famille Borlée. D'autres sportifs pourraient aussi nous rapporter des médailles olympiques dans un sport moins connu, le 4 x 100 mètres nage libre messieurs. Leurs records sont pourtant passés sous silence. J'ignore pourquoi on en parle si peu. Il est vrai qu'ils ont été disqualifiés lors des derniers championnats du

monde. Ils le méritaient même s'ils faisaient partie, d'après moi, des dix meilleures équipes au monde. Ces nageurs n'ont peut-être pas les moyens de se rencontrer et de s'entraîner ensemble. Confirmez-vous ces difficultés ? Comment les aider à atteindre l'excellence ? Comment faire de cette équipe le fer de lance de la natation belge aux concours olympiques ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Crucke de souligner le succès de notre relais. Son rayonnement aide à la réalisation de notre plan sur les piscines. Sans financement alternatif, nous avons réussi à dégager 50 millions d'euros pour la rénovation technique, l'étanchéité et l'efficacité énergétique de la plupart des piscines. Je viens de signer une promesse de subventions pour celle de Visé.

Les dossiers sur les piscines sont toujours prioritaires, notamment pour celle de Mons que j'ai eu le bonheur d'inaugurer. Nous y avons investi 19 millions d'euros. Je souligne aussi le subtil montage financier. Il s'agit non seulement d'une piscine mais aussi d'un centre aquatique et d'un espace de restauration qui remplacent les deux défuntées piscines de Mons.

Lors des derniers championnats du monde de natation à Shanghai du 16 au 31 juillet, notre équipe de relais 4 fois 100 mètres en nage libre a été disqualifiée pour un départ anticipé de quatre centièmes de seconde du quatrième relayeur. Sans cet incident, notre équipe aurait obtenu la neuvième place, ce qui était un excellent résultat. M. Crucke veut que nous atteignions le podium. Chacun de nos relayeurs devrait alors gagner une seconde, soit un total de quatre secondes sur le relais. C'est un défi important face à la puissance de nos concurrents. Réjouissons-nous cependant d'être dans les dix meilleurs du monde. L'objectif raisonnable serait d'arriver en finale.

L'équipe de relais actuelle compte deux francophones et deux Flamands : d'une part, Yoris Grandjean et Glenn Surgeloose ; d'autre part, Jasper Aerents et Pieter Timmers. La sélection du quatuor pour les Jeux olympiques sera établie par les directeurs techniques des deux fédérations au lendemain des championnats d'Europe à Anvers fin mars 2012. Les quatre meilleurs du moment constitueront le relais pour les championnats d'Europe, prélude aux Jeux olympiques.

Les nageurs doivent travailler à leur entraînement individuel, mais une concertation a lieu entre les deux fédérations francophone et néerlandophone, entre les deux directeurs techniques pour établir un schéma de préparation et de regrou-

pement des nageurs. Un stage commun est prévu et plusieurs week-ends d'entraînement du relais sont programmés, de manière telle qu'ils puissent travailler ensemble et éviter la mauvaise compréhension et la disqualification pour ces quatre centièmes de seconde particulièrement fâcheux.

Nous versons une aide appréciable de 502 000 euros à la fédération. De surcroît, la natation bénéficie de plusieurs contrats à l'année de sportifs de haut niveau : Yoris Grandjean, François Heersbrandt, Glenn Surgeloose, que je viens de citer, et Fanny Lecluyse, qui est aussi une athlète de référence.

La Fédération francophone compte déjà une nageuse qualifiée – Fanny Lecluyse – pour les JO en 200 mètres brasse et les opportunités de qualification des relais messieurs quatre fois 100 mètres nage libre et quatre fois 200 mètres – il est vrai qu'en 200 mètres, ils ont un peu moins bien réussi qu'en 100 mètres où ils ont été classés treizièmes – font partie de nos priorités. Pour être tout à fait complet, j'ajoute Mathieu Fontaine en 200 mètres papillon qui, aux côtés de Grandjean, de Heersbrandt et de Surgeloose, constitue l'une des plus belles promesses de participation aux JO.

Avec un peu de chance, en y incluant les sports d'équipe, nous aurons peut-être une délégation extrêmement nombreuse aux JO de Londres. Les réservations en provenance de la Belgique dépassent très largement le nombre de tickets qu'a souhaité obtenir le COIB ; il va d'ailleurs en redemander. Nous n'aurons pas de sitôt la chance d'avoir des JO à une heure et demie de train de Bruxelles. Mardi, nous étions près de 8 000 Belges à Düsseldorf, où nous nous serions crus dans un stade belge ; malheureusement, le succès n'a pas été au rendez-vous !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Vous avez fait le lien avec le plan piscines en évoquant la belle piscine de Mons. Malgré tout, il faut regretter que celle-ci ne soit pas une piscine olympique, malgré les 19 millions d'euros que vous y avez consacrés. Vous le savez, il n'est pas simple pour les nageurs de rejoindre la Louvière, tandis que Mons était idéalement placé.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La conception, la réalisation et l'exploitation sont dus à la même société et, si je suis bien informé, les deux défuntées piscines de Mons coûtaient 700 000 euros, tandis que la société prévoit un minimum de 500 000 euros et un maximum d'un million d'euros par an, en fonction du nombre d'entrées et de la fréquentation scolaire et sportive. L'échevin des Finances de Mons pourra compléter mon propos.

M. Richard Miller (MR). – Ex-échevin.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il ne s’agit pas du tout d’une critique de la Ville, encore moins de l’échevin. Je veux simplement indiquer qu’il ne manquait pas grand-chose pour en faire la piscine olympique dont Mons avait besoin dans le cadre du fameux dossier Sport d’élites.

Je reviens aux quatre nageurs dont vous avez parlé et qui sont, je pense, de réels espoirs, même s’ils ont un caractère particulier. Mais c’est ce qui leur permet peut-être de gagner malgré des choix d’entraînement pas toujours très judicieux.

1.8 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconnaissance de l’Association des clubs francophones de football (ACFF) »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, pour quelle raison la reconnaissance de l’Association des clubs francophones de football tarde-t-elle tant à voir le jour ? Vous aviez évoqué le mois de juin au plus tard, l’échéance a ensuite été reportée à août et nous voici à l’aube de novembre sans avoir pu constater la moindre évolution. Comment expliquez-vous ce retard alors qu’en Flandre, tout est en ordre ? Nous sommes en droit de nous poser des questions...

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Tout d’abord, cette situation n’a pas nui au bon développement et au succès incontestable du plan football. Aujourd’hui, nous intervenons à hauteur de 15 millions dans les infrastructures wallonnes. Je peux vous citer l’exemple de Wartet, beau petit club namurois où j’étais présent la semaine dernière et qui a pu en bénéficier. Nous agissons pour la division 1 jusqu’à la quatrième provinciale. Tous les clubs sont aidés, sans exception, pour autant qu’ils répondent au critère d’isolement des coûts de formation des jeunes de l’équipe première. M. Dodrimont m’a d’ailleurs interrogé à ce sujet lors d’une précédente séance.

Conformément à nos engagements, nous sommes actuellement en phase de liquidation des montants, pour autant que les dossiers soient constitués. Je reconnais que même parmi les divisions d’honneur, nous sommes toujours en attente du dépôt de dossier de certains clubs alors que nous avons mis à leur disposition une aide administrative via l’AISF pour la constitution des asbl de jeunes et ce, afin d’éviter le problème vécu à l’Olympic.

L’association francophone, avec laquelle nous entretenons d’excellentes relations, a déposé son dossier le 27 mai 2011. Celui-ci a été soumis au Conseil supérieur des sports, qui a remis un avis défavorable le 21 juin au vu de certains éléments et du non-respect de diverses dispositions du décret : problèmes en matière de lutte anti-dopage ; autonomie de gestion des problématiques dans certaines situations, notamment dans les cas de conventions de services trop largement labellisés ; possibilité de vérification des principes directeurs relatifs à l’indemnité de formation... D’autres éléments ont également été mis en exergue par le Conseil supérieur des sports mais qui me paraissent toutefois aisément surmontables, dont la problématique de la reconnaissance antérieure du football en salle, la double affiliation verticale des clubs – Union belge et Association francophone – et, enfin, l’absence d’affiliation des clubs bruxellois.

Nous avons toujours dit que nous ne voulions pas imposer aux clubs bruxellois de choisir entre l’aile néerlandophone et l’aile francophone. Nous sommes dès lors sur la même longueur d’ondes que les responsables bruxellois et les clubs eux-mêmes.

Je serai donc probablement amené à émettre un arrêté ministériel de non-reconnaissance. Il aura toutefois l’immense avantage de détailler chacun des points faisant l’objet du contentieux. Nous travaillons déjà, avec les responsables et notre cabinet d’avocats Philippe & Partners, à conseiller la nouvelle fédération sur la manière dont elle pourrait se faire entendre en recours vis-à-vis de cette non-reconnaissance.

Je ne puis agir autrement. Je suis en effet gardien des décrets que vous adoptez. Sans conformité aux décrets de 2006 et de 1999, je ne peux agréer une fédération qui doit remplir les mêmes conditions que toutes les autres.

Ce n’est pas grave puisque nous avons exécuté le plan football. De plus, même en Flandre, il n’y a pas eu de reconnaissance la première année. Il faut en effet amener ces fédérations à s’adapter à la réalité des frais de fonctionnement éligibles et, par la suite, d’un plan-programme. Je rappelle que les crédits budgétaires sont à la disposition de cette fédération. Toutefois, cette année, ils pourront partiellement faire l’objet d’une réorientation budgétaire, y compris au bénéfice du football. En effet, cette fédération ne pourra être reconnue que très peu de temps cette année.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne fais aucun reproche au ministre. Cependant, cette fédération qui représente de tels espoirs dans le sport le plus

populaire du pays n'est pas conforme au décret. Ce n'est pas sérieux !

De plus, les problèmes que vous avez cités ne sont pas nouveaux. Ils sont connus depuis trois ou quatre mois. Je m'interroge donc sur la manière de travailler de cette fédération et sur sa volonté réelle d'être reconnue.

Vous faites votre travail. Vous n'avez pas la possibilité de signer un arrêté de reconnaissance. C'est triste pour le football. Ceux qui en sont responsables doivent assumer.

1.9 Question de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création d'un nouveau centre Adeps à Mettet »

M. Gilles Mouyard (MR). – Lors du Superbiker à Mettet, vous avez annoncé, monsieur le ministre, la création d'un nouveau centre Adeps dédié aux sports moteurs sur le site du nouveau circuit. Selon une dépêche Belga, il s'agit d'un projet un peu plus vaste de réorganisation d'une partie du site dévolu aux sports moteurs.

Pouvez-vous nous fournir davantage d'informations à ce sujet ? Quels types de formation et de stage y seront organisés ? Quel sera l'encadrement pour les jeunes ? Comment l'occupation sera-t-elle organisée ?

J'aimerais connaître le montant des frais à charge de la Fédération. J'ai pu identifier une série de travaux qui ne relèvent pas des compétences communautaires. J'imagine qu'il s'agit d'accords avec la société qui gère le circuit ou avec la Région wallonne.

J'aimerais également savoir si une réflexion plus large sur le développement économique du site a été menée. Il pourrait en effet y avoir un pôle sportif, de formation ou économique.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le circuit de Francorchamps accueille des courses, essentiellement de voitures, plus de trois cents jours par an. Nous n'avions pas d'équivalent pour le motocross ou la vitesse pure.

Pour le motocross, j'ai donc lancé un appel à l'ensemble des communes qui peuvent toutes se manifester à condition qu'elles remplissent un cahier des charges conforme à la réglementation environnementale et urbanistique ainsi qu'à l'attente du monde sportif. Un jury, présidé par Joël Robert, a déterminé les deux endroits, Rognée-

Walcourt et Mont-Saint-Guibert.

J'espère que nous parviendrons, avec la Fédération nationale, à organiser le retour du championnat mondial manche belge du côté wallon. Depuis la suppression du Grand prix de Namur, il est en effet organisé à Lommel par Sylvain Geboers et le contrat s'arrête en 2012. Il y a donc là une opportunité et une volonté d'organiser une épreuve à retentissement international à des coûts abordables.

J'en viens aux courses de motos de vitesse pure. Lorsque je suis arrivé à la tête du département, j'ai découvert une promesse de principe pour le circuit de Mettet. Je l'ai donc concrétisée avec un investissement de cinq millions d'euros. La Région wallonne en assume la moitié et le reste est à charge du club local et de la Régie communale. Nous avons inauguré ce circuit, bien réalisé en termes de sécurité et de coexistence avec les riverains. J'ai complété le montant destiné à l'infrastructure par deux versements de cent milles euros, l'un pour l'éclairage du site, l'autre pour l'aménagement des abords, notamment des parkings techniques réservés aux motos.

Ensuite, une fois ce site rénové, nous avons voulu l'utiliser au mieux. Nous avons donc engagé une réflexion avec le club local, la Régie et leur partenaire traditionnel, le groupe RTL pour y créer d'autres événements couvrant diverses disciplines, notamment les 24 heures vélo dédiées à François Vanassche. Notre souci est donc de rentabiliser le site, y compris en termes de retombées locales.

De plus, nous nous sommes rendu compte que nous ne disposions pas de centre Adeps dédié aux sports moteurs.

De nombreux jeunes sont intéressés par la pratique de la moto, du quad ou du karting. Un enjeu de sécurité publique est dès lors apparu : de nombreux jeunes expérimentent la moto et la compétition sur des voiries communales ou régionales et exposent parfois leur vie et celle des autres.

Nous souhaitons donc apporter un plus dans le domaine de la formation. Nous constatons aussi l'existence d'un grand nombre d'écoles de jeunes très actives, notamment celle de Richard Hubin, mais ne disposant pas d'infrastructures permettant d'accueillir régulièrement des jeunes. Enfin, c'était l'occasion pour nous de créer un centre Adeps, ce qui n'avait plus été fait depuis plus de vingt ans, dans un bon partenariat public-privé.

D'une part, au terme de ces échanges, des investissements complémentaires seront consentis

pour le circuit. Ils seront à charge du club ou de l'entité locale, avec une subvention wallonne à hauteur de 75 %, plafonnée à 1,2 million d'euros, comme c'est le cas des petites infrastructures. Les containers provisoires relativement inconfortables qui sont actuellement loués pourraient céder la place à des structures plus permanentes.

D'autre part, le centre Adeps permettra d'organiser l'accueil de jeunes en internat. Il contiendra aussi un restaurant et des locaux techniques. En tant que centre Adeps, ses infrastructures seront financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un accord de partenariat sera conclu pour son occupation par des intervenants (des écoles de jeunes et le circuit de Mettet lui-même).

Nous avons la chance d'avoir un beau circuit. Nous n'en aurons pas d'autre. Nous devons, avec des groupes privés, tout faire pour le valoriser, sachant que des sportifs de renommée sont prêts à s'y investir. J'ai notamment rencontré Georges Jobé, actuellement en rééducation mais qui pourra apporter un plus.

Enfin, j'ai augmenté le soutien apporté à la Fédération motocycliste wallonne de Belgique. Elle dispose désormais de deux contrats d'emploi pour de jeunes espoirs : l'un en motocross et l'autre en vitesse pure. Elle pourra ainsi aider des jeunes qui ont énormément de frais pour l'acquisition du matériel et les déplacements et qui, s'ils veulent progresser, peuvent difficilement mener une vie professionnelle en parallèle. M. Gelders, président de la FMWB, proposera deux noms. En vitesse pure, nous le connaissons déjà. En motocross, on peine à trouver la nouvelle génération, après Clément Desalle, vice-champion du monde. Nous avons donc l'infrastructure et l'encadrement mais nous voulons aussi aider ces jeunes sportifs en leur offrant un contrat.

M. Gilles Mouyard (MR). – Il ne faut pas hésiter à valoriser au maximum le site du circuit de Mettet, c'est un très bel outil, nous y étions d'ailleurs lors de l'inauguration. Ce type de partenariat nous permettrait encore de le faire évoluer. N'oublions pas d'autres types éventuels de partenariat économique et de formation. Situé à côté d'un zoning, il pourrait y avoir des opportunités.

1.10 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conséquences d'une prétendue mauvaise gestion du Country Hall de Liège sur le projet SPEED »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Nous reve-

nons régulièrement sur ce dossier parce que, malheureusement, la localisation du centre sportif de haut niveau n'a pas encore été choisie. Cette attente suscite des inquiétudes et des polémiques, comme nous avons pu le lire dans un quotidien. Ainsi la mauvaise gestion du Country Hall pourrait mettre en péril le projet SPEED. C'est évidemment regrettable, puisque les défenseurs de ce projet ne sont en rien responsables de la mauvaise gestion ou des éventuels autres problèmes que les différents audits mettraient en évidence.

J'aimerais entendre, monsieur le ministre, vos réactions à ces allégations. Les soucis de trésorerie du Country Hall peuvent-ils réellement influencer le gouvernement dans le choix de l'emplacement du centre sportif de haut niveau ? Je le regretterais évidemment, non pas que j'aie une préférence pour un lieu ou pour l'autre, mais parce que c'est un très bon dossier.

Où en sommes-nous ? Quand la décision va-t-elle tomber ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Choisir l'emplacement du centre sportif de haut niveau est évidemment complexe. Vous vous faites l'écho de prises de position de certaines personnalités libérales de Liège. Vous ne m'en voudrez pas de rappeler que la toute puissante fédération libérale du Brabant wallon, à laquelle appartient le président de votre parti, défend Ottignies-Louvain-la-Neuve. Les choix sont toujours difficiles, même dans les familles politiques.

Mon objectif est qu'il y ait un centre sportif de haut niveau, peu importe que ce soit à Liège, à Louvain-la-Neuve ou à Mons.

Le gouvernement procédera ce jeudi aux auditions. Elles auraient dû avoir lieu la semaine dernière mais vous comprendrez que, vu l'actualité, nous avons décidé d'accorder la priorité à Arcelor Mittal et au Holding communal.

J'ai répondu à M. Noiret en essayant de gérer au mieux le dossier relatif à la société du Bois Saint-Jean. Or, parce que j'ai manifesté la volonté, que vous ne contesterez pas, de remettre de l'ordre, on y voit de manière sournoise et incompréhensible une forme de défiance envers le dossier liégeois. C'est comme si j'affirmais que Liège n'aura pas le centre de haut niveau parce que le Standard a perdu 5-0 hier. C'est tout aussi ridicule. Donc, le dossier de Liège sera jugé sur l'implantation, les investissements et les frais de fonctionnement et bien loin de toute considération sur le Country Hall.

Je ne puis que répéter que j'ai le même atta-

chement pour Liège, Mons, Louvain-la-Neuve et Charleroi, encore que cette dernière ville n'ait pas déposé de dossier. La décision ne relève pas de votre seul serviteur mais de l'ensemble du gouvernement. Je comprends les passions mais un peu de raison ne ferait pas de tort dans ce dossier.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Monsieur le ministre, je vous ai invité à donner une réponse précise. Je comprends que ce soit lassant de répéter les mêmes réponses mais alors, monsieur le ministre, décidez-vous ! Le jour où votre choix aura été annoncé, il n'y aura plus de problème.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Ce jour-là, l'un dira que la décision est trop tardive et les deux autres qu'elle est trop rapide.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Je ne le pense pas. Peu nous chaut la position d'un président de parti. Ce qui compte pour les parlementaires, c'est que le ministre choisisse le meilleur dossier et je ne suis pas convaincu que le dossier présenté par Mons soit le meilleur. Ce qui importe, c'est d'avoir un centre pour les sportifs de haut niveau. Je souhaite que cette décision, qui sera saluée par le monde sportif, intervienne rapidement, si possible dans les prochaines semaines.

1.11 Question de M. Philippe Dodrिमont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Droits d'exclusivité territoriale dans l'Union européenne pour la retransmission des matchs de football »

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Un arrêt récent de la Cour européenne de justice met fin au droit d'exclusivité territoriale pour la retransmission des matchs de football. La presse spécialisée y voit un arrêt d'une importance comparable à celui de l'affaire Bosman qui a eu un énorme impact sur le football.

Quel est votre sentiment par rapport à cette décision sachant que nos clubs de football et notre élite comptent beaucoup sur les opérateurs considérés comme une manne céleste ? En effet, pour les trois saisons à venir, les retransmissions des matchs garantissent une recette de cent soixante-cinq millions d'euros.

Avez-vous eu des contacts avec la fédération belge de football à ce sujet ? Quelles sont les retombées positives et négatives de cet arrêt sur notre football ? Comment protéger les intérêts de nos clubs ? La Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'investit déjà beaucoup risque d'être privée d'im-

portantes recettes.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – À mon initiative, une analyse juridique de cet arrêté a été entreprise. Mais pour illustrer le problème j'aimerais vous citer une anecdote.

Profitant hier d'une pause lors des négociations du Holding communal, j'ai regardé le fameux match rétablissant une grande vérité sportive dans notre pays, mais pour lequel j'ai dû payer un abonnement à Voo. Mon fils, qui vit au Michigan, a pu le visionner gratuitement sur un site russe ! Je suis très heureux que les Michiganais aient pu découvrir un football de qualité fournie par la plus grande équipe belge de notre pays !

Voici de quoi alimenter le débat.

Dans un arrêt du 4 octobre, la Cour de justice de l'Union européenne a jugé contraire au droit européen un système de licence accordant aux radiodiffuseurs une exclusivité territoriale et interdisant aux téléspectateurs d'un État membre donné de regarder des matchs de foot avec une carte de décodeur provenant d'un autre pays de l'Union.

L'histoire date de 2004, lorsque la propriétaire d'un pub de Portsmouth, Mme Karen Murphy, résilie son contrat avec l'opérateur BskyB, le détenteur des droits du championnat anglais de première ligue pour la Grande-Bretagne. Faisant jouer la concurrence européenne et en communiquant un faux nom et une fausse adresse, Mme Murphy s'est procuré un décodeur et la carte ad hoc auprès d'un opérateur grec disposant des droits dudit championnat anglais pour la Grèce.

Entourloupe selon certains. Il n'empêche que ce nouvel abonnement qui lui permettait de présenter les matchs de la première ligue anglaise à sa clientèle lui coûtait nettement moins cher que l'abonnement qu'elle payait à BskyB. C'était évidemment sans compter avec la *Football association Premier league* qui commercialise les droits et qui s'estimait lésée par cette pratique.

L'arrêt de la Cour européenne de justice a tranché en faveur de Mme Murphy, en stipulant qu'une législation nationale qui « interdit d'importer, de vendre ou d'utiliser des cartes de décodeur étrangères est contraire à la libre prestation de service et ne peut être ni justifiée au regard de l'objectif de protection des droits de la propriété intellectuelle ni par l'objectif d'encourager la présence du public dans les stades de football ».

La fédération anglaise accorde aux radiodiffuseurs, par une procédure de mise en concurrence, un droit exclusif de diffusion en direct des grands

tournois de première ligue sur une base territoriale connue. Cette base territoriale correspond bien sûr aux limites de l'État membre concerné, les téléspectateurs ne pouvant regarder que les matches diffusés par les radiodiffuseurs établis dans l'État membre dans lequel ils résident. Cette façon de faire assure une rentabilité maximale dans le chef des opérateurs qui s'engagent d'ailleurs à crypter leur signal satellite pour ne permettre qu'aux seuls abonnés disposant d'un décodeur de suivre les matches concernés.

L'arrêt « Murphy » ne fait donc que rappeler l'un des principes fondateurs de l'Union européenne qu'est la libre circulation des services. De plus, cet arrêt est préjudiciable pour les championnats de football qui ont un fort attrait commercial et pour lesquels l'intérêt des clubs dépasse les frontières du pays concerné.

Je n'ai pas le sentiment, malgré l'excellente prestation de ce week-end de ce club exceptionnel que nous ne citerons pas mais que nous avons tous en tête, qu'il y ait un engouement à l'étranger pour regarder les matches de notre championnat. On ne peut pas dire que nos affiches sont de la même nature que celles des matches espagnols, anglais ou allemands !

Au-delà de l'aspect juridique, l'association Télénet-Voo ne devrait pas subir de concurrence étrangère. Par contre, le consommateur belge pourra désormais s'abonner à un bouquet satellitaire polonais pour suivre un certain nombre de championnats, notamment le championnat allemand qui était couvert par BeTv.

Le phénomène dépasse nos frontières.

Vu le niveau de notre championnat, je ne pense pas que cela puisse influencer les finances de nos clubs. Cependant, la démarche de M. Platini visant un football éthiquement et financièrement responsable aura d'autres conséquences. Tout comme Eurostat et l'Institut des comptes nationaux, il entend réduire et même interdire la participation de clubs de football trop largement endettés, ce qui biaise la concurrence entre les différents États membres. À cet égard, rappelons le niveau d'endettement de certains clubs espagnols ou, voici quelques années, de clubs français, qui ont dû recevoir le soutien massif de leurs municipalités.

Selon les spécialistes, ce problème de retransmission ne devrait pas avoir de grandes incidences dans notre pays qui n'offre qu'un marché limité. En effet, Voo ne représente que la partie francophone, un opérateur similaire couvrant le nord du pays.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je remercie le ministre pour la précision de sa réponse. Je partage son point de vue sur le retentissement de notre championnat, même si la situation peut évoluer. Je me permettrai d'interroger à nouveau le ministre lors des prochains *play-off*.

1.12 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conditions de recrutement de la seconde équipe cycliste de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Nous connaissons actuellement des moments merveilleux pour le sport cycliste mais nous devons nous préoccuper de la relève et faire en sorte que le rêve continue. La création de structures pour la formation et l'encadrement de nos meilleurs jeunes coureurs francophones mérite nos éloges.

Cependant, des questions se posent; nous avons remarqué un certain découragement de la part des personnes qui s'investissent depuis longtemps dans des clubs formateurs de jeunes.

Sur quelles bases les jeunes coureurs qui bénéficieront d'un statut exceptionnel seront-ils sélectionnés ?

Quels critères seront-ils retenus sur le plan purement sportif, mais aussi sur le plan de l'éthique sportive ou du comportement quotidien ? Je pense notamment au comportement non sportif d'un coureur amené à intégrer la future équipe et qui participait à une course cycliste au nord du pays. Une telle attitude est inacceptable. À côté des aptitudes physiques et sportives des jeunes joueurs, le *fair play* et le comportement doivent également être pris en compte lors d'une sélection. Dans ce sens, pourriez-vous nous détailler les conditions qui seront retenues pour pouvoir être sélectionné dans le projet que vous désirez mettre prochainement en œuvre ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Notre action en faveur du cyclisme francophone est aujourd'hui reconnue. Notre grand défenseur est Philippe Gilbert qui regrette de n'avoir pu bénéficier de l'offre d'entraînement, de formation et de matériel dont disposent actuellement les jeunes cyclistes.

Tout comme la Flandre, avec Topsport et Jonge Vlaanderen, nous comptons deux équipes : Wallonie Bruxelles-Crédit agricole et le centre de formation du cyclisme francophone. Ces deux

structures sont confiées à des responsables de premier plan : d'une part, Yves Vanassche, Gérard Buelens et surtout Michel Dernies ; d'autre part, Christophe Brandt. Elles attirent toutes deux énormément de coureurs. Les candidatures de deux jeunes coureurs me sont d'ailleurs parvenues ce matin, l'un d'entre eux ne comprenant pas le refus de son intégration dans l'équipe. Il est vrai que le nombre de coureurs est limité tant pour des raisons financières que matérielles. De surcroît, j'entends que de nombreux coureurs restent dans leur club d'origine.

Wallonie-Bruxelles s'est soldée par de brillants résultats. En outre, le transfert des coureurs en progression vers des *teams* de plus haut niveau a été sollicité, ce qui permet d'en accueillir d'autres dans l'équipe cycliste. Nous avons la chance d'avoir fait le choix du meilleur cycliste belge wallon, Boris Vallée ; son séjour chez nous sera certainement de courte durée.

L'équipe des espoirs, guidée par Christophe Brandt, directeur du centre de formation, deviendra en 2012 une véritable équipe cycliste, dotée de son propre logo. L'année prochaine, nous aurons donc la possibilité de présenter deux équipes lors de certaines épreuves, qui s'aligneront sous des noms différents pour respecter les règles de l'Union cycliste internationale.

Les jeunes qui feront partie de cette équipe seront âgés de moins de vingt-trois ans. Ils devront satisfaire à des examens médicaux d'aptitude et se soumettre aux tests physiologiques organisés par le Centre d'évaluation de la performance sportive dirigé par le professeur Franco. Une liste de noms sera proposée par le président Maréchal et par le directeur technique de la Fédération. La sélection finale sera effectuée par la cellule de sport de haut niveau de l'Adeps sur la base des résultats obtenus en compétition. Les jeunes finalement retenus devront fournir un extrait de casier judiciaire vierge et s'engager à ne jamais être impliqués dans une affaire de dopage. Le coureur qui ne respecterait pas cet engagement verrait son contrat rompu sur le champ. Tous ces jeunes seront engagés par le biais d'un contrat de premier emploi en vertu du plan Rosetta.

Le nombre de candidatures reçues excède déjà le nombre de places à pourvoir et je m'en réjouis. En 2012, le peloton comptera une quarantaine de coureurs francophones dans ses rangs alors qu'ils n'étaient que cinq ou six en 2008. Le renouveau est donc bel et bien en marche. Certes, tous ne connaîtront pas la carrière d'un Maxime Monfort ou d'un Philippe Gilbert. Certains deviendront sans doute de bons équipiers ; d'autres ar-

rêteront la compétition. Quoi qu'il en soit, nous sommes en train de recréer une véritable filière cycliste francophone. Tom Van Damme, président de la RLVB, s'est d'ailleurs plu à le souligner à Copenhague, pendant les championnats du monde. Il s'agit d'un élément qui peut jouer en notre faveur, nous qui espérons un jour être les organisateurs de la manifestation.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Le dossier pour lequel nous avons fait des propositions évolue dans le bon sens et je m'en réjouis. Le ministre nous a fourni des précisions bienvenues quant à la sélection des jeunes. Le fait que les qualités morales soient prises en considération est à mes yeux très important.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création dès 2012 d'un nouveau centre Adeps dédié aux sports moteurs à Mettet » est transformée en question écrite.

La question de M. Hervé Jamar à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rachat de Dexia et impact sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles » est quant à elle retirée.

Ceci clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18 h 25.*